



# DELIBERATIONS

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 NOVEMBRE 2025 :**

### **0 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 26/06/2025**

### **1 Affaires administratives et financières**

- 1-1 Composition du Conseil d'Administration - Fixation du nombre de sièges et de leur répartition entre représentants du Département et représentant des communes et EPCI compétents en matière d'incendie et de secours
- 1-2 Mise à jour de la délibération des durées d'amortissement 2025
- 1-3 Système unifié des services d'incendie et de secours NEXSIS : contrat relatif à l'octroi de la subvention d'investissement – Convention
- 1-4 Décision modificative n°1 de 2025

### **2 Ressources humaines**

- 2-1 Créations et suppressions de postes
- 2-2 Recrutement contractuel de médecin à la sous-direction santé
- 2-3 Création du service « Citoyenneté et résilience »

### **3 Technique**

- 3-1 Modification du règlement départemental d'habillement

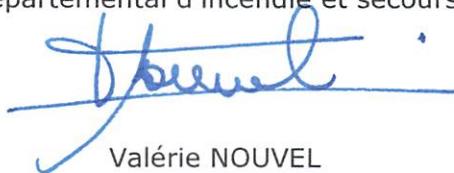
Le présent recueil est mis à la disposition du public en ligne sur le site [SDIS50.fr](http://SDIS50.fr) à compter du

**20 NOV. 2025**

Je soussigne Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> vice-présidente du conseil d'administration, certifie exacte la liste des actes, ainsi que la date de publication indiquée ci-dessus.

Fait à SAINT-LO, le **19 NOV. 2025**

1<sup>ère</sup> vice-présidente du Conseil d'administration du service  
départemental d'incendie et secours



Valérie NOUVEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **5 novembre 2025, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 9 octobre 2025

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme LEFAIX-VERON, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. RICHOMME.

Etaient absents : M. le préfet (*représenté par M. le directeur de cabinet*), M. ESNOUF (*représenté par Mme NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente*), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. LEDOYEN (*ainsi que son suppléant M. PICOT*), M. VARIN (*ainsi que son suppléant M. LECOURT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, MLC JAEGLE, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADC LEGRAS, ADJ TELLIER, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- M. PUISNEY, PCD MARIVIN, LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, M. DELAUNAY, CDT MAUPAS, CDT POISSON.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

**RAPPORT N° 1-1**

**Objet : Composition du Conseil d'Administration - Fixation du nombre de sièges et de leur répartition entre représentants du Département et représentants des communes et EPCI compétents en matière d'incendie et de secours**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1424-24-1, L.1424-26 et R.1424-2 ;

Vu la délibération n° 2-4 du conseil d'administration en date du 15 octobre 2019, relative à la composition du conseil d'administration et à la fixation du nombre de sièges et de leur répartition entre représentants du Département et représentants des communes et EPCI compétentes en matière d'incendie et de secours ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 17 octobre 2025 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration,

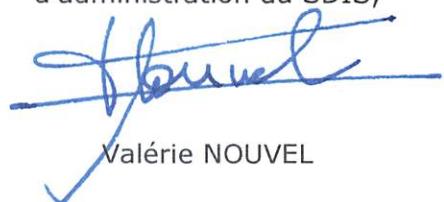
Accusé de réception préfectorale  
050-285000014-20251105-DCA5112025\_1-1-DE  
Date de télétransmission : 19/11/2025  
Date de réception préfecture : 19/11/2025

- **FIXE le nombre et la répartition des sièges du conseil d'administration comme suit :**

- Nombre total de sièges : 22
- Répartition :
  - 14 sièges pour le Département, dont celui du Président (Président du Conseil Départemental ou désigné par celui-ci) ;
  - 8 sièges pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière d'incendie et de secours.

Certifié exécutoire

Pour le Président et, par délégation, la  
1<sup>ère</sup> vice-présidente du conseil  
d'administration du SDIS,



Valérie NOUVEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **5 novembre 2025, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 9 octobre 2025

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme LEFAIX-VERON, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. RICHOMME.

Etaient absents : M. le préfet (*représenté par M. le directeur de cabinet*), M. ESNOUF (*représenté par Mme NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente*), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. LEDOYEN (*ainsi que son suppléant M. PICOT*), M. VARIN (*ainsi que son suppléant M. LECOURT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, MLC JAEGLE, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADC LEGRAS, ADJ TELLIER, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- M. PUISNEY, PCD MARIVIN, LCL LION, LCL FOQUET, LCL MAILLARD, M. DELAUNAY, CDT MAUPAS, CDT POISSON.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

**RAPPORT N° 1-2**

**Objet : Mise à jour de la délibération des amortissements 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature comptable M57 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 17 octobre 2025 ;

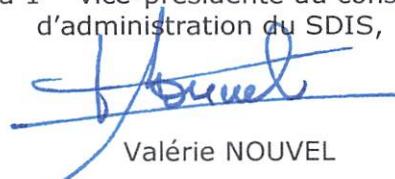
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'évolution du tableau d'amortissement des biens, telle que définie dans le tableau ci-joint.

Certifié exécutoire

Pour le Président et, par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> vice-présidente du conseil  
d'administration du SDIS,



Valérie NOUVEL

**Tableau fixant les durées d'amortissement des immobilisations**

Catégorie de biens		Imputation M57	Durée d'amortissements comptable (en année)
Immobilisations incorporelles	Frais d'études	2031	5
	Frais de recherche et de développement	2032	5 en cas de réussite du projet et 1 an en cas d'échec
	Frais d'insertion	2033	5
	Fonds de concours		15
Subventions d'équipements	Subventions d'équipement versées		- 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études. - 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations. - 40 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national.
	Subventions d'équipement reçues		durée d'amortissement du bien financé
Immobilisations incorporelles	Droit usage annuel	2051	5
	Logiciel de bureautique	2051	5
	Applications informatiques	2051	5
Immobilisations corporelles	Constructions bâtiment administratif	21311	30
	Constructions de centres de secours	21315	30
	Autres bâtiments publics	21318	30
	Autres bâtiments privés	21328	30
Construction sur sol d'autrui	Construction sur sol d'autrui	214	sur la durée du bail à construction
Réseaux	Matériel de transmission	21535	5
	Matériel d'alerte	21536	5
Equipements techniques	Matériels de plongée et de sauvetage aquatique	21568	5
	Matériel CMIC (Cellule Mobile/Centre Médical d'Intervention Chimique)	21568	10
	Tube réactif	21568	2
	Détecteur multigaz / toximètre	21568	4
	AP4C – AP2C	21568	10
	Matériel CMIR (Cellule Mobile d'Intervention Radiologique)	21568	10
	Matériel SSSM	21568	5
	Matériel d'intervention	21568	5
	Détecteur CO (Monoxyde de carbone)	21568	2
	Dossard ARI (Appareil Respiratoire Isolant) avec son masque	21568	10
	Bouteille ARI et plongée	21568	20

Accusé de réception en préfecture  
050-285000014-20251105-DCA05112025\_1-2-RE  
Date de télétransmission : 19/11/2025  
Date de réception préfecture : 19/11/2025

	Tronçonneuse bois	21568	10
	Echelle alu crochet / échelle à coulisse 3 plans ou 2 plans	21568	10
	Boudins obturateurs	21568	10
	Bassin de rétention	21568	10
	Raccord - division (avant Juin 2024)	21568	10
	Raccord - division (après Juin 2024)	21568	15
	Lance incendie	21568	10
	Extincteurs	21568	10
	Lot de sauvetage	21568	10
	Matériel pédagogiques et de formation	21568	5
	Simulateurs d'incendie au gaz et au bois (après 2019)	21568	10
	Habillement (tenue d'intervention)	21568	5
	Tenue ULM / scaphandre de type 1	21568	10
	Habillement (tenue d'intervention pour plongée)	21568	5
	Matériel et outillage technique d'atelier	21578	5
	Autres matériels et outillages techniques	21578	5
Agencement installation	Agencement installation	2181	5
	VSAV ( véhicule de secours à victimes ) avant 2015	21561	12
	VSAV ( véhicule de secours à victimes ) après 2015	21561	10
	FSR ( fourgon secours routier)	21561	15
	VSR M (véhicule secours routier moyen)	21561	15
	FPTSR ( fourgon pompe tonne secours routiers )	21561	20
	FPT ( fourgon pompe tonne ) avant Juin 2024	21561	20
	FPT ( fourgon pompe tonne ) après Juin 2024	21561	22
	FPTL ( fourgon pompe tonne léger ) avant Juin 2024	21561	15
	FPTL ( fourgon pompe tonne léger ) après Juin 2024	21561	20
Matériels de transports	MEA ( moyen élévateur aérien ) BEA (bras élévateur articulé)/EPS (échelle pivotante à mouvements séquentiels)	21561	20
	CCF ( camion citerne feu )	21561	20
	CCGC ( camion citerne grande capacité )	21561	20
	VTU ( véhicule tous usages )	21828	20
	VID (Véhicule d'interventions diverses)	21561	15
	VL (véhicule léger ), VLI (véhicule léger infirmier), VRC (véhicule de renfort de commandement)	21828	10
	VLTT ( véhicule léger tout terrain ) VLHR (véhicule léger hors route)	21828	15
	MPR ( moto pompe remorquable ) MPRE (moto pompe remorquable d'épuisement)	21561	25
	VPL ( véhicule plongeurs ) avant Juin 2024	21561	15
	VPL ( véhicule plongeurs ) après Juin 2024	21561	10

Accusé de réception en préfecture  
050-285000014-20251105-DCA05112025\_1-2-DE  
Date de télétransmission : 19/11/2025  
Date de réception préfecture : 19/11/2025

	Engins spéciaux lourds >3.5 t : CMIR, DA (dévidoir automobile), VASIFDN (Véhicule d'appui et de soutien incendie feux de navire), VASIRT (Véhicule d'appui et de soutien incendie risques technologiques), FDGP (fourgon dévidoir grande puissance), FLOG (fourgon logistique), FMoGP (fourgon mousse grande puissance), PCS (poste de commandement de site), VAT (véhicule atelier), VCA (véhicule chenillé amphibie), VIC (véhicule d'intervention chimique ), VPC (véhicule porte char), VPMA (véhicule poste médical avancé), VATT (véhicule amphibie tout terrain),etc.	21561	20
	Engins spéciaux légers <3.5 t : PCC (Poste de commandement de colonne), QUAD avant 01/01/2022 (Quadricycle), VPS (Véhicule de premier secours, etc.)	21561	20
	Engins spéciaux légers <3.5 t : QUAD (quadricycle) à partir du 01/01/2022	21561	10
	Engin amphibie léger	21561	10
	Side by side véhicule (SSV)	21561	10
	Berce Communication	21561	20
	Berces	21561	25
	REMORQUES CSL (canot de sauvetage léger) ou EMB (embarcation)	21561	10
	REMORQUES DIVERSES	21561	20
	VPCE (véhicule porteur de cellule)	21561	25
	VTP (véhicule de transport du personnel )	21828	15
	Véhicule LOG plateforme	21828	5
	<b>Achat véhicule d'occasion</b>	<b>21828</b>	Durée d'amortissement divisée par deux
	CSL (canot de sauvetage léger ) BRS (bateau de reconnaissance et de sauvetage), EMB (embarcation)	21561	15
	VSO (Véhicule de secours opérationnel)	21561	20
	CCRM (Camion Citerne Rural Moyen)	21561	22
	CCFM (Camion Citerne Forrestier Moyen)	21561	20
	V Brid (Véhicule de Balisage, de Reconnaissance et d'Interventions Diverses)	21561	10
	EPC (Echelle Compact Classe)	21561	20
	VAS NRBC (Véhicule de Soutien NRBC)	21561	20
	VNM (Véhicule Nautique Motorisé)	21561	10
	<b>VIDTP (Véhicule d'Interventions Diverses Transport de Personnel)</b>	<b>21561</b>	<b>10</b>
	<b>VSSUAP (Véhicule de secours et de soins d'urgence aux personnes)</b>	<b>21561</b>	<b>10</b>
	<b>VPI (Véhicule Première Intervention)</b>	<b>21561</b>	<b>22</b>
	<b>Achat véhicule d'occasion</b>	<b>21561</b>	Durée d'amortissement divisée par deux
	Matériels informatiques	21838	5
Matériels informatiques	Smartphones (après 2019)	21838	3
Matériels informatiques	Mobilier et Matériel de bureau (avant Juin 2024)	21848	5
Mobiliers			

Accusé de réception en préfecture  
050-28500014-20251105-DCA05112025\_1-2-DE  
Date de télétransmission : 19/11/2025  
Date de réception préfecture : 19/11/2025

	<b>Mobilier et Matériel de bureau (après Juin 2024)</b>	<b>21848</b>	<b>10</b>
<b>Autres matériels</b>	Matériels audiovisuels	2188	5
	Gros électroménager	2188	5
	Voie publique, signalisation : barrières, panneaux	2188	5
	Drône	2188	5
	Matériels sportifs	2188	5
	Autres immobilisations corporelles	2188	5
<b>Faibles valeurs</b>	<b>Montant de l'immobilisation &lt; à 300 € hors acquisition par lot</b>		<b>1</b>

Accusé de réception en préfecture  
050-285000014-20251105-DCA05112025\_1-2-DE  
Date de télétransmission : 19/11/2025  
Date de réception préfecture : 19/11/2025

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **5 novembre 2025, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 9 octobre 2025

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme LEFAIX-VERON, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFROY, M. RICHOMME.

Etaient absents : M. le préfet (*représenté par M. le directeur de cabinet*), M. ESNOUF (*représenté par Mme NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente*), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. LEDOYEN (*ainsi que son suppléant M. PICOT*), M. VARIN (*ainsi que son suppléant M. LECOURT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, MLC JAEGLE, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADC LEGRAS, ADJ TELLIER, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- M. PUISNEY, PCD MARIVIN, LCL LION, LCL FOQUET, LCL MAILLARD, M. DELAUNAY, CDT MAUPAS, CDT POISSON.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

**RAPPORT N° 1-3**

**Objet : Système unifié des services d'incendie et de secours NEXSIS : contrat relatif à l'octroi de la subvention d'investissement – Convention**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2-1 du 23 octobre 2018, relative à la migration du progiciel d'alerte et de gestion individuelle vers le système unifié des services d'incendie et de secours NEXSIS ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2-1 du 15 octobre 2019, relative au système unifié des services d'incendie et de secours NEXSIS – contrat relatif à l'octroi de la subvention d'investissement ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 17 octobre 2025 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

**Le conseil d'administration**, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture  
050-285000014-20251105-DCA25112025\_1-3-DE

Date de télétransmission : 19/11/2025

Date de réception préfecture : 19/11/2025

• **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer la convention ;

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à effectuer le versement de 100 000 € sur l'exercice 2025.

Certifié exécutoire

Pour le Président et, par délégation, la  
1<sup>ère</sup> vice-présidente du conseil  
d'administration du SDIS,



Valérie NOUVEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **5 novembre 2025, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 9 octobre 2025

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme LEFAIX-VERON, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (représentante de M. COLOMBEL), Mme DEFOY, M. RICHOMME.

Etaient absents : M. le préfet (représenté par M. le directeur de cabinet), M. ESNOUF (représenté par Mme NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente), M. DELAUNAY (ainsi que son suppléant M. DENIS), M. DESSEROUER (ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF), M. GALBADON (ainsi que sa suppléante Mme LARBI), M. GOSSELIN (ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE), M. COLOMBEL (représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD), M. COLOMBEL (représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD), M. FEDINI (ainsi que son suppléant M. FOSSEY), M. LAMBERT (ainsi que son suppléant M. AUBRAYS), M. LEDOYEN (ainsi que son suppléant M. PICOT), M. VARIN (ainsi que son suppléant M. LECOURT).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, MLC JAEGLE, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADC LEGRAS, ADJ TELLIER, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- M. PUISNEY, PCD MARIVIN, LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, M. DELAUNAY, CDT MAUPAS, CDT POISSON.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

**RAPPORT N° 1-4**

**Objet : Décision modificative n°1 du budget 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget 2025 du SDIS de la Manche ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 17 octobre 2025 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget 2025, pour tenir compte de divers ajustements, tels que présentés dans le tableau ci-après :

**INVESTISSEMENT****DEPENSES**

041-21828	Don véhicule kangoo ENEDIS	7 300,00
23-2313	Construction du CIS BRECEY - Travaux	- 50 000,00
21-21848	Construction du CIS BRECEY - Mobilier	50 000,00
23-2317	Extension du CIS BRICQUEBEC - Travaux	- 43 284,32
21-21848	Extension du CIS BRICQUEBEC - Mobilier	43 284,32
23-2313	Poste de secours MONT ST MICHEL - Travaux	- 50 000,00
21-21848	Poste de secours MONT ST MICHEL - Mobilier	50 000,00
<b>Total Dépenses d'investissement</b>		<b>7 300,00</b>

**INVESTISSEMENT****RECETTES**

041-1318	Don véhicule kangoo ENEDIS	7 300,00
<b>Total Recettes d'investissement</b>		<b>7 300,00</b>

**FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

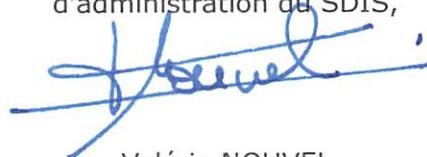
011-615221	Entretiens des bâtiments publics	238 651,00
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>		<b>238 651,00</b>

**FONCTIONNEMENT****RECETTES**

75-75888	Autres produits de gestion courante	238 651,00
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>		<b>238 651,00</b>

Certifié exécutoire

Pour le Président et, par délégation, la  
 1<sup>ère</sup> vice-présidente du conseil  
 d'administration du SDIS,



Valérie NOUVEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **5 novembre 2025, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 9 octobre 2025

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme LEFAIX-VERON, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFROY, M. RICHOMME.

Etaient absents : M. le préfet (*représenté par M. le directeur de cabinet*), M. ESNOUF (*représenté par Mme NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente*), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. LEDOYEN (*ainsi que son suppléant M. PICOT*), M. VARIN (*ainsi que son suppléant M. LECOURT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, MLC JAEGLE, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADC LEGRAS, ADJ TELLIER, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- M. PUISNEY, PCD MARIVIN, LCL LION, LCL FOQUET, LCL MAILLARD, M. DELAUNAY, CDT MAUPAS, CDT POISSON.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

**RAPPORT N° 2-1**

**Objet : Suppressions et créations de postes SPP et PATS**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019, relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique, ouverte aux agents contractuels ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial (CST) en sa séance du 15 octobre 2025 ;

Accusé de réception en préfecture  
050-285000014-20241105-A95112025-2-1-DP  
Date de télétransmission : 19/11/2025  
Date de réception préfecture : 19/11/2025

*Un avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 17 octobre 2025 ;*

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

**DECIDE**

De supprimer :

- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- 1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- 1 poste d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au 1<sup>er</sup> octobre 2025.

De créer :

- 2 postes de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- 1 poste d'attaché territorial ;
- 4 postes de sergent de sapeurs-pompiers professionnels dont un au 1<sup>er</sup> octobre 2025 ;
- 3 postes de caporaux de sapeurs-pompiers professionnels.

Certifié exécutoire

Pour le Président et, par délégation, la  
1<sup>ère</sup> vice-présidente du conseil  
d'administration du SDIS,



Valérie NOUVEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **5 novembre 2025, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 9 octobre 2025

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme LEFAIX-VERON, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFROY, M. RICHOMME.

Etaient absents : M. le préfet (*représenté par M. le directeur de cabinet*), M. ESNOUF (*représenté par Mme NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente*), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. LEDOYEN (*ainsi que son suppléant M. PICOT*), M. VARIN (*ainsi que son suppléant M. LECOURT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, MLC JAEGLE, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADC LEGRAS, ADJ TELLIER, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- M. PUISNEY, PCD MARIVIN, LCL LION, LCL FOQUET, LCL MAILLARD, M. DELAUNAY, CDT MAUPAS, CDT POISSON.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

**RAPPORT N° 2-2**

**Objet : Recrutement de médecin à la sous-direction santé**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L 332-8 2<sup>o</sup> ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 17 octobre 2025 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

**• DECIDE :**

Conformément à l'article L 332-8 2<sup>o</sup> du code général de la fonction publique, un emploi permanent peut-être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ;

Accusé de réception en préfecture  
050-28500000-20251119-15\_000  
Date de télétransmission : 19/11/2025  
Date de réception en préfecture : 19/11/2025

Les besoins du SDIS ont nécessité la création, lors du conseil d'administration du 07 décembre 2022, d'un emploi permanent de médecin de sapeurs-pompiers relevant de la catégorie hiérarchique A, laissé vacant ;

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L 332-8 2<sup>e</sup> du code général de la fonction publique. Cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de trois ans ;

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée ;

L'agent devra justifier aux conditions de diplôme demandées et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ;

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Certifié exécutoire

Pour le Président et, par délégation, la  
1<sup>ère</sup> vice-présidente du conseil  
d'administration du SDIS,



Valérie NOUVEL

# **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **5 novembre 2025, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candon à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 9 octobre 2025

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme LEFAIX-VERON, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. RICHOMME.

Etaient absents : M. le préfet (représenté par M. le directeur de cabinet), M. ESNOUF (représenté par Mme NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente), M. DELAUNAY (ainsi que son suppléant M. DENIS), M. DESSEROUER (ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF), M. GALBADON (ainsi que sa suppléante Mme LARBI), M. GOSSELIN (ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE), M. COLOMBEL (représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD), M. COLOMBEL (représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD), M. FEDINI (ainsi que son suppléant M. FOSSEY), M. LAMBERT (ainsi que son suppléant M. AUBRAYS), M. LEDOYEN (ainsi que son suppléant M. PICOT), M. VARIN (ainsi que son suppléant M. LECOURT).

**Assistaient également :**

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, MLC JAEGLE, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADC LEGRAS, ADJ TELLIER, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
  - M. PUISNEY, PCD MARIVIN, LCL LION, LCL FOQUET, LCL MAILLARD, M. DELAUNAY, CDT MAUPAS, CDT POISSON.

**Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY**

## RAPPORT N° 2-3

## **Objet : Cration du service "Citoyennet et rilience"**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs :

Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial (CST) en sa séance du 15 octobre 2025 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 17 octobre 2025 :

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

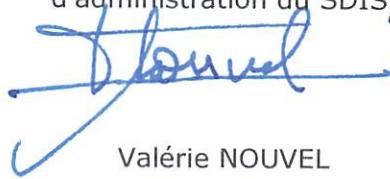
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

**DECIDE**

- De créer le service "Citoyenneté et résilience" au sein du groupement des affaires réservées à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;
- De créer un poste de chef de service tenu par un sapeur-pompier professionnel de catégorie A.

Certifié exécutoire

Pour le Président et, par délégation, la  
1<sup>ère</sup> vice-présidente du conseil  
d'administration du SDIS,



Valérie NOUVEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **5 novembre 2025, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 9 octobre 2025

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme LEFAIX-VERON, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. RICHOMME.

Etaient absents : M. le préfet (*représenté par M. le directeur de cabinet*), M. ESNOUF (*représenté par Mme NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente*), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. LEDOYEN (*ainsi que son suppléant M. PICOT*), M. VARIN (*ainsi que son suppléant M. LECOURT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, MLC JAEGLE, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADC LEGRAS, ADJ TELLIER, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- M. PUISNEY, PCD MARIVIN, LCL LION, LCL FOQUET, LCL MAILLARD, M. DELAUNAY, CDT MAUPAS, CDT POISSON.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

**RAPPORT N° 3-1**

**Objet : Modification du règlement départemental d'habillement**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial (CST) en sa séance du 15 octobre 2025 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 17 octobre 2025 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

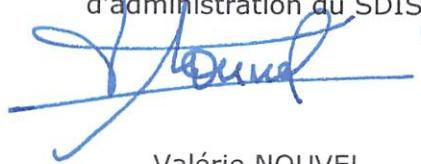
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

**DECIDE**

- De modifier le règlement départemental d'habillement concernant les règles d'habillement des agents du CTA-CODIS.

Certifié exécutoire

Pour le Président et, par délégation, la  
1<sup>ère</sup> vice-présidente du conseil  
d'administration du SDIS,



Valérie NOUVEL